



14ème législature

Question N° : 63099	De M. Dominique Baert (Socialiste, républicain et citoyen - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Rubrique >enseignement maternel et primaire	Tête d'analyse >pédagogie	Analyse > apprentissage de la lecture. perspectives.
Question publiée au JO le : 19/08/2014 Réponse publiée au JO le : 18/11/2014 page : 9653 Date de changement d'attribution : 27/08/2014 Date de signalement : 04/11/2014		

Texte de la question

M. Dominique Baert alerte M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la nécessité de soutenir les initiatives qui renforcent l'apprentissage de la lecture des enfants, notamment dans le Nord. En effet, selon une enquête faite pour le ministère de l'éducation nationale auprès de 750 000 jeunes de 17 ans (lors de la journée défense et citoyenneté), un jeune Français sur dix (9,6 %) aurait de "sérieuses difficultés de lecture" et même presque un sur vingt (4,1 %) rencontre des difficultés telles qu'il est proche de l'illettrisme. C'est dramatique pour le quotidien de ces jeunes demain dans leur vie de citoyen, mais aussi et surtout pour leur accès à l'emploi, dans les procédures de recrutement fondées sur des tests, des mises en concurrence par examens, ou des concours ; il est évident que pour ces jeunes, ce handicap éducatif devient réhhibitoire et générateur de risque d'exclusion durable. Pis, il semble qu'il y ait une "géographie" de ces difficultés, puisque l'enquête souligne qu'en France métropolitaine les jeunes en grandes difficultés de lecture (plus de 10 %) se concentrent surtout dans les départements du Nord de la France et dans certains départements de la couronne parisienne. Dès lors, en illustration de la loi sur la refondation de l'école et en traduction concrète de la politique de réussite éducative (que conduit le ministère avec succès), notamment dans les communes concernées par des quartiers prioritaires de la politique de la ville, il est fondamental de déployer des efforts significatifs et durables surtout (car l'apprentissage de la lecture implique un travail non seulement en profondeur et dans la durée, mais aussi en liaison avec les familles, en mobilisant clairement les parents) ; c'est dès le début de l'école élémentaire qu'il importe de consacrer des moyens individualisés d'accompagnement des élèves qui pourraient se trouver en situation de décrochage. Car décrocher dès les premiers mois, dès la première classe, c'est l'assurance de ne pas monter ou au mieux avec un retard important dans le train des enseignements que l'école a pour mission de prodiguer ! De belles initiatives, efficaces et très utiles ont ainsi été prises ces dernières années avec la création de "clubs coup de pouce" dans des quartiers et pour des enfants en difficultés : le partenariat éducation nationale - ville - parents construit dans ces clubs est le type même d'action structurante qui mérite d'être pérennisée, consolidée et même généralisée. Il lui demande donc si le Gouvernement partage cette appréciation et s'il peut s'engager non seulement à pérenniser ce volet de la "réussite éducative" qu'est l'apprentissage de la lecture et à afficher comme une priorité intangible celui-ci, si décisif pour lutter en profondeur contre l'échec scolaire et social ultérieur.

Texte de la réponse

Selon l'enquête « Information et Vie quotidienne » publiée par l'Institut national de la statistique et des études

économiques en décembre 2012, l'illettrisme était en 2011 une réalité pour 7 % des personnes ayant été scolarisées en France et âgées de 18 à 65 ans, ce qui représente deux millions et demi de nos concitoyens (ce taux était de 9 % en 2004). Même si les difficultés avec la langue touchent d'abord les générations plus âgées, l'enquête estime que 4,6 % des jeunes de 17 à 20 ans nés en France ont encore des difficultés fortes face à l'écrit. Or, chacun doit pouvoir acquérir les compétences fondamentales nécessaires pour accéder au savoir, à la culture, à l'emploi, à la formation professionnelle, à l'épanouissement personnel et à l'estime de soi, afin de pouvoir participer pleinement à la vie sociale et démocratique. La Journée Défense et Citoyenneté (JDC), en 2013, a permis de montrer qu'un jeune sur dix, habituellement dans sa 18e année, est en situation de très grande fragilité avec l'écrit. Sur les 750 000 jeunes évalués, 82 % sont des lecteurs efficaces mais 4,1 % sont en situation d'illettrisme. Les résultats s'avèrent plus précaires dans les départements du Nord de la France ou en Ile-de-France. Ainsi, la part des jeunes en grande difficulté s'élève à 17,6 % dans l'Aisne, 14,9 % dans la Somme, 12,4 % dans l'Orne, 12,3 % dans l'Yonne et 12,2 % dans le Pas-de-Calais. Les résultats sont sensiblement identiques dans la région Centre, notamment dans le Cher et dans l'Indre. Afin de remédier à cette situation et de lutter contre les inégalités, la prévention de l'illettrisme compte parmi les priorités du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle figure au coeur de ses missions dans le cadre de la classe, des écoles, des établissements du second degré et de la formation tout au long de la vie. La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République constitue ainsi avant tout une réforme pédagogique. Elle comprend différentes mesures qui visent toutes à renforcer les apprentissages et l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, notamment : - la priorité à l'école primaire, et plus particulièrement à l'école maternelle ; la mise en oeuvre de la scolarisation des enfants de moins de trois ans et du dispositif « plus de maîtres que de classes », notamment en éducation prioritaire, pour combattre les inégalités ; - l'accent mis au collège sur l'accompagnement pédagogique des élèves afin de proposer à ces derniers des réponses adaptées à leurs besoins dans les apprentissages fondamentaux, et de lutter plus efficacement contre le décrochage ; - la refonte des programmes, à partir des orientations du Conseil supérieur des programmes (CSP) et l'élaboration d'un nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture ; - les nouvelles pistes exploitées dans la stratégie pour le numérique, par exemple dans le cadre des espaces numériques de travail (ENT) ; - la refondation de la formation des enseignants dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). Pour les élèves, une attention particulière doit être apportée au moment où s'opèrent des transitions : entrée à l'école maternelle, entrée en élémentaire, entrée en classe de sixième, entrée en lycée professionnel ou en apprentissage, sortie du système scolaire sans qualification. Si l'identification des difficultés des enfants dans la maîtrise de la langue s'effectue dans le cadre scolaire, elle peut aussi s'appuyer sur une demande familiale ou sur la mobilisation d'autres acteurs de la réussite éducative. Par exemple, les actions éducatives familiales (AEF) rassemblent, dans un partenariat resserré, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) et le monde associatif, afin de réconcilier les parents avec l'écrit et de leur permettre ainsi de mieux accompagner la scolarité de leurs enfants. Un kit pédagogique numérique est proposé dans l'espace « Agir contre l'illettrisme » sur le site Eduscol. Les actions partenariales de prévention de l'illettrisme reconnaissent le rôle central de l'École et s'articulent étroitement avec les projets éducatifs territoriaux (PEdT) et les réalités locales dans toute leur diversité. Pour garantir la cohérence et l'efficacité de l'action, des objectifs communs ont été définis dans un « cadre national de principes et d'actions » nécessaires à cette démarche. Ce document, signé par les principaux représentants associatifs de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme, est disponible également sur Eduscol. L'APFEE (Association pour favoriser l'égalité des chances à l'école), qui met en oeuvre l'action des « clubs coup de pouce clé », compte parmi les signataires. Elle bénéficie d'une convention cadre et d'une contribution financière annuelle avec le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, afin de valoriser son initiative, porteuse d'aide, de culture, et de progrès, dans le projet de la réussite éducative pour tous. La réussite scolaire et professionnelle de tous les jeunes est un enjeu plus crucial que jamais, ainsi que l'a réaffirmé la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.